

89 LABS

Société par actions simplifiée au capital de 11 765 euros
Siège social : 3, esplanade Augustin Aussebat – 74960 Annecy
949 961 684 RCS Annecy
(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le quatre avril,

Les associés de la Société, détenant ensemble l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (ci-après les « **Associés** »),

ont pris, conformément aux stipulations des statuts de la Société, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- (...)
- augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 840 euros par voie de création de 840 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale (...), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de (...) (2^{ème} décision) ;
- délégation à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital objet de la 2^{ème} décision et de modifier corrélativement les statuts (3^{ème} décision) ;
- (...);
- pouvoirs pour formalités (5^{ème} décision).

Tous les documents prescrits par les dispositions légales et statutaires ont été mis à la disposition des associés préalablement à la prise des présentes décisions, ce que les associés reconnaissent expressément, en ce compris notamment :

Le commissaire aux comptes a été informé des décisions devant être prises ce jour et la version signée du présent acte leur sera adressée dans les meilleurs délais.

(...)

DEUXIEME DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, après avoir constaté que le capital de la Société est intégralement libéré :

- **décident** d'augmenter le capital social par apport en numéraire d'un montant nominal de 840 euros par voie de création de 840 actions nouvelles de 1 euro de nominal qui devront être intégralement libérées lors de la souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de (...)
- **décident** que les actions (...) pourront être libérées en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société à la souscription ;
- **décident** que les actions nouvelles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes, donneront droit à toute distribution de dividende décidée à compter de leur date d'émission et seront soumises à toutes les stipulations des statuts ;
- **décident** que les souscriptions pourront être reçues au siège de la Société dans un délai de 15 jours à compter de la date des présentes et que la souscription sera close par anticipation dès lors que toutes les actions à émettre auront été souscrites dans les conditions prévues ci-dessus ;
- **décident** que le montant de souscription devra être libéré en numéraire par virement sur le compte augmentation de capital ouvert auprès de (...)

TROISIEME DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, en conséquence de l'adoption de la 2^{ème} décision, donnent tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de :

- **recueillir** les souscriptions, constater la clôture des souscriptions par anticipation, constater la libération des souscriptions en numéraire et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et constater la réalisation de l'augmentation de capital corrélative ;
- **modifier** les articles 7 et 8 des statuts relatifs aux apports et au capital social pour tenir compte de la réalisation définitive de l'augmentation de capital ; et
- **procéder** à toutes formalités consécutives à la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

(...)

CINQUIEME DECISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Pour extrait certifié conforme le 15 avril 2025

DocuSigned by:

54A488C2B4B04DE...

M. Anthony Renaud
Président